

CONFLITS DANS L'AIR

ARPT

COMMUNIQUÉS DE SECTION - ROISSY-CDG

SYNDICAT NATIONAL
DES CONTRÔLEURS
DU TRAFIC AÉRIEN

Nominations : le grand flou

APRÈS LE CAPHARNAÛM DE L'AN DERNIER, L'ADMINISTRATION A FINALEMENT LANCÉ UN GT POUR TRAVAILLER À L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CRITÈRES POUR LA SÉLECTION ET LA DÉSIGNATION DES CA/CT.

CES FONCTIONS SONT PARTICULIÈREMENT IMPORTANTES DANS L'ORGANISATION DE NOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL, ET NOUS EXHORTONS SANS CESSE L'ENCADREMENT À LA TRANSPARENCE ET À LA PÉDAGOGIE SUR CETTE QUESTION. MALHEUREUSEMENT IL A ENCORE DU MAL AVEC CES CONCEPTS...

Nouvelles fiches de postes

Bien que le SNCTA ait clairement exprimé des doutes sur certains aspects des nouvelles fiches de postes et sur la capacité à rester objectif quant à certains critères, et bien que nous ayons aussi évoqué le besoin de réfléchir à la composition de la commission de nomination ainsi qu'à l'organisation du processus d'information et de décision, le chef de service a décidé unilatéralement de publier ces fiches avec le dernier appel à candidature. Il invoque le besoin de mieux préciser aux futurs candidats les missions qu'on leur demandera d'exercer, et la volonté de combler « un manque d'information ».

Il nous semble cependant que cette publication est prématurée tant que nous ne sommes pas d'accord sur l'ensemble du processus et des changements, et nous sommes inquiets de voir le service chercher une nouvelle fois à passer en force sur ce sujet. En effet, ces nouvelles fiches et le fonctionnement de la commission tel qu'on le connaît ne sont que l'officialisation du cadre dans lequel le SE pensait être libre d'agir l'an dernier : des critères ont maintenant été affichés, pour certains difficiles à objectiver, qui peuvent mener à des erreurs, voire à du clientélisme, si la commission est mal informée.

Un concept global

Fiches de postes, critères de choix et organisation du système de sélection sont trois composantes d'un ensemble où tout est lié : on ne peut pas sortir des conclusions partielles du GT Critères tant que l'ensemble des parties ne sont pas parvenues à un consensus.

En effet, c'est à la fin des discussions que nous saurons s'il est possible de bâtir un système à même de

rendre des décisions justes et équitables. Nous ne voulons pas remplacer un système qui marche globalement bien par une usine à gaz qui déclenchera esclandres et recours à chaque décision.

Pour que le mieux ne soit pas l'ennemi du bien, il convient donc de continuer les discussions en GT Critères, et de se donner le temps nécessaire pour définir un système qui obtienne l'aval des personnels.

Nous avons demandé à revoir la composition de la commission afin éventuellement de l'étoffer. C'est malheureusement légalement impossible car cette composition est strictement fixée par décret... Devant ce constat, nous avons demandé à ce qu'un représentant par OS puisse assister aux débats, sans voix délibérative lors du vote, afin de garantir une certaine transparence. Au motif que ça n'est fait dans aucun autre centre et que la commission pourrait être intimidée, ce principe de « pairs scrutateurs » nous est refusé.

Un service de bonne foi ?

Interpellé sur ces questions, le chef de service plaide la bonne foi et annonce qu'il aura des propositions complémentaires à présenter lors de la prochaine réunion du GT, le 7 septembre.

Nous espérons que cette sincérité ne soit pas qu'une façade, car le dialogue social est déjà suffisamment dégradé à CDG. Dans tous les cas, le service sera jugé sur pièces, et nous serons intransigeants. Nous serons particulièrement vigilants quant au respect des instances et des procédures de validation.

Suite au verso >>>



Une validation en CT

Un GT n'est qu'un espace de réflexion et de dialogue. Nous n'envisageons pas de donner notre aval à quelque projet de réforme sur ce sujet sans consulter nos adhérents. Il est donc évident pour nous que le GT doit proposer des conclusions qui amèneront une proposition de l'administration au vote en CT.

Seul ce processus peut garantir que le nouveau système soit accepté socialement par la majorité des contrôleurs.

D'ailleurs, et nous l'avons dit à plusieurs reprises : l'organisation valable sera celle validée en CT. Si l'administration voulait avancer plus vite vers la nouvelle formule, il ne fallait pas attendre le mois de mai pour réunir la première fois le GT...

Alors où en sommes-nous ?

Nous sommes globalement arrivés à un consensus sur la méthodologie à appliquer, à terme, lors de cette commission :

- 15 jours avant, le dossier de chacun des candidats est mis à disposition des membres de la commission ;
- Les membres de la commission, en fonction de ces éléments, de leur connaissance personnelle des candidats et de la fiche de poste, délibèrent sur chacun des postulants pour déterminer s'ils sont aptes à la tenue de la fonction ou pas ;
- Les candidats déclarés aptes sont ensuite uniquement classés par ordre d'ancienneté, sachant que la commission retient autant de candidats que de postes ouverts ;

- Pour la fonction CT, la répartition entre les équipes à pourvoir s'effectue ainsi :

- Accord total entre les candidats ;
- Sans accord, la priorité est donnée aux candidats retenus qui ont une place libre dans leur équipe d'origine ;
- Quant aux autres, le choix est effectué au bénéfice de la séniorité.

En revanche, il reste selon nous encore à travailler au moins 4 aspects :

- De quoi le dossier de chacun des candidats doit-il être constitué ?
- Les fiches descriptives pour les postes CA et CT ne nous semblaient pas totalement abouties ;
- Entériner la déconnexion entre les dates pour la commission CA et celles des CT, afin que les candidats à la fonction CT, même s'ils savent qu'ils postulent avant tout sur la fonction et pas sur une équipe, aient néanmoins connaissance de l'intégralité des équipes qui seront à pourvoir ;
- Etablir une check-list « membre de la commission » pour guider ces derniers dans leur mission : droits, devoirs, utilisation des fiches de postes, recours en cas de non-respect de la procédure, etc. Ils doivent savoir ce qu'on attend d'eux et comment rendre un jugement le plus juste possible.

Le service et l'organisme ayant mis plusieurs mois avant de lancer les premières réunions, il est pour nous de leur responsabilité d'assumer que cette campagne de nomination se déroule avec le plus de sérénité possible. Dans cette optique il est nécessaire que les nouvelles règles soient entérinées en CT avant d'être appliquées...

Le SNCTA demande donc au service d'agir avec clarté, pédagogie et discernement. Sans clairvoyance, la situation désastreuse que nous avons connue l'an dernier a toutes les chances de se reproduire. Il y a là à la fois une opportunité et une nécessité de convaincre les personnels qu'ils sont écoutés et respectés. Nous tendons donc la main pour une reprise du dialogue responsable et efficace.

Renforcez notre poids et adhérez au SNCTA : www.sncta.fr/adherer-au-sncta

